



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

**SÉANCE DU 31 Mars 2021**

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Le 05 Mars 2021 à 19 H 00 à la salle des fêtes 1 Impasse du Stade*

*Nombre de Conseillers en fonction : 14*

*Conseillers présents : 13*

**Étaient présents** : Eric HAETTEL, Adjoint ; Corinne ZAEPFEL, Adjointe ; Estelle ALLENBACH, Yves BUCQUET, Claude DUTT, Anita HETZEL, Loris HOUDE, Tania GOMRI, Cédric KRAUSE, Philippe LAEUFER, Michel LUX, Luis SANCHEZ.

**Excusé** : Pascal BERNHARDT, Adjoint

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 H 00 et salue les élus présents.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 Mars 2021
3. Travaux aire de jeux
4. Déploiement vidéo protection
5. Signalisation route Départementale
6. Subvention Ecole
7. Rapport conseil d'école
8. Divers

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, Mr Michel LUX secrétaire de la présente séance assisté (e) de Mme Martine SCHWIND.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2021**

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 05 Mars 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant l'adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 05 Mars 2021

### **Travaux de réhabilitation de l'aire de jeux rue des Jardins.**

Mme Le Maire informe le conseil municipal de l'évolution du projet de réhabilitation de l'aire de jeux Rue des Jardins :

- début des travaux de terrassement : mi – avril
- début des travaux de mise en place des agrès et autres aménagements : mi-mai
- durée prévisionnelle des travaux : 6 semaines

La réouverture de cet espace est envisagée pour mi-juin 2021.

Mme Le Maire réitère les remerciements au conseiller municipal Mr Bucquet Yves ainsi qu'à l'adjoint au maire Mr Bernhardt Pascal pour leur grande disponibilité à la dépose des anciens agrès.

Mme Le Maire informe également l'assemblée qu'une inauguration, en présence des entreprises, aura lieu dès que les conditions sanitaires liées au COVID19 le permettent.

Une communication de l'avancement des travaux sera faite via les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Mme Le Maire rappelle également que les subventions auprès des services de l'Etat ont été demandées.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ces diverses informations et valide la programmation des travaux ci-dessus énumérées.

### **Déploiement Vidéo protection**

Mme Dorothee KRIEGER expose :

Une première réunion de présentation d'un dispositif de vidéoprotection en présence du maire et des adjoints a eu lieu au mois de mars 2020 avec une équipe spécialisée de la gendarmerie du Bas-Rhin et dont les grandes lignes ont été présentée par Mme Le Maire lors du conseil municipal du 13 mars 2020.

Il a été présenté l'intérêt de la mise en place d'un système de vidéoprotection à Niedermodern qui est à la fois un outil dissuasif pour assurer la sécurité collective mais aussi un outil judiciaire pour les services de gendarmerie et de police. *L'installation de systèmes de vidéoprotection est prévue par la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée (art 10 à 13). Elle est précisée par un décret d'application (décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié) ainsi que par un arrêté technique du 03 août 2007.*

La première étape est d'adopter une délibération de principe pour valider le principe de mise en place d'un système de vidéoprotection et de missionner un cabinet de maîtrise d'œuvre dont les missions sont :

- 1) mission PRO – DCE (projet) comprenant :
  - Etudes et établissement des plans
  - DCE : Dossier de consultation des entreprises
- 2) Mission DET (Direction de l'exécution des contrats de travaux) comprenant :
  - La Direction des travaux (réunions de démarrage et intermédiaires)
- 3) Mission VISA (Visa des études entreprises) comprenant :
  - Visa des plans

Visa des fiches techniques

4) Mission AOR (Assistance aux opérations de réceptions) comprenant :

Organisations des opérations préalables à la réception des travaux

Suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée

Il convient au conseil municipal de se prononcer :

\* sur le principe de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Niedermodern, **notamment au niveau de l'aire de jeux rue des Jardins**, et, dans le futur tout bâtiment ou lieu public nécessitant une telle protection,

\* de valider la mission de maîtrise d'œuvre. L'entreprise EVALIT de Saverne ayant une forte expérience dans ce domaine a pu étudier le projet et présenter un devis d'un montant de 2 500 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ de donner son accord sur le principe de mise en place d'un système de vidéoprotection
- ▶ de valider le devis de l'entreprise EVALIT d'un montant HT de 2500 €.
- ▶ d'autoriser Mme le Maire à solliciter les services de l'Etat pour engager les démarches et procédures.

## Signalisation Route Départementale

Mme Dorothee KRIEGER expose :

La traversée de la Départementale de la rue de la Fontaine vers la rue des Jardins pour accéder à l'école étant dangereuse, Mme Le Maire propose une signalisation complémentaire formée par :

- soit un panneau lumineux clignotant

- soit une matérialisation par deux poupées colorées de part et d'autre de la chaussée

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ valide le principe de la mise en place d'une signalisation par « deux bonhommes » de part et d'autre de la Route pour un montant HT de 1 200 € et demande que la largeur des trottoirs soient vérifiées avant la commande définitive.

## Subventions scolaires

Mme Dorothee KRIEGER expose :

Lors de sa séance du 05 février 2021, le conseil municipal a évoqué le projet de la directrice d'école pour équiper l'école de Niedermodern d'un socle informatique/numérique subventionné en grande partie par l'Etat.

Le dossier de demande de subvention a été instruit par la commune pour ces équipements qui sont chiffrés pour un montant total de HT 10 500 €.

Les classes de maternelles ne sont pas éligibles.

Il resterait à charge de la commune, après déduction de la subvention de l'Etat, un montant de 4 000 € environ. La Directrice de l'école sollicite la commune pour le financement de cette partie non prise en charge par le ministère de l'Education Nationale. A ce jour, aucune notification d'attribution n'est parvenue à la commune.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

► d'attendre la réponse du Ministère de l'Education Nationale avant de prendre la décision d'octroyer cette subvention exceptionnelle pour le financement de ce projet.

► de définir le montant final de la subvention communale en fonction du montant alloué par le ministère de l'Education Nationale.

## **rapport du conseil d'école**

Mr Eric HAETTEL, adjoint au maire, présente au conseil municipal le rapport du conseil d'école du 29 mars 2021 :

- nouvelles inscriptions pour la rentrée 2021 : 15 enfants ; ce chiffre permet le maintien des classes en l'état actuel.
- décorations de Noël 2020 : la classe de Mme Lang s'est montré particulièrement active, les décorations mises en places dans le village ont été très appréciées.
- un projet de confection de décorations de Pâques pour le village est en étude pour 2022
- sécurité : le conseil demande un passage piétons supplémentaire à la sortie de l'école
- au vu de la crise sanitaire liée au COVID19 aucunes activités et sorties ne purent avoir lieu pendant cette année scolaire
- prochaines actions : une vente de chocolat et de fromage est prévue ; le conseil municipal propose d'élargir cette vente auprès de tous les habitants du village.
- fête scolaire du 25 juin 2021 : un spectacle extérieur aura lieu mais au vu de la crise sanitaire aucune restauration ou autres animations ne peuvent être envisagées.
- nettoyage de printemps : participation des enfants et des parents d'élèves de l'école

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport d'école présenté par Mr Eric HAETTEL.

## **Divers**

### **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Forte participation : environ 70 personnes ; Mme Le Maire remercie les personnes ayant organisées cette manifestation et souligne la participation du Réseau d'Animation Intercommunal, des élèves et parents d'élèves de l'école de Niedermodern, du conseil municipal et des villageois. Un article est paru dans les DNA. Une communication plus élargie est envisagée pour 2022.

### **FÊTE DES AINÉS**

Elle sera reconduite dès que la situation liée à la crise sanitaire du COVID19 le permet.

### **OCCUPATION SALLE DES FÊTES**

Activ Sport a repris ses activités à l'extérieur de la salle des fêtes.

Le RAI propose une animation mensuelle

Les réservations continuent d'être enregistrées ou reportées.

### **PERISCOLAIRE**

Pour rappel, 20 places sont réservées au périscolaire de Pfaffenhoffen pour les enfants de l'école de Niedermodern. Une convention a été établie dans ce sens. Mme Le Maire fera le point avec la directrice du périscolaire de Pfaffenhoffen sur le nombre d'enfants actuellement inscrit et en attente d'une place. Il est également possible d'un accueil « périscolaire » à partir de 7h30 à l'école de Niedermodern.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le 14 avril 2021 à 20 H : Ordre du jour : budget

Fin de la séance : 20 H 15

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Dorothee KRIEGER